

Les AOC bénéficiaires du dispositif VCI

Cabernet d'Anjou

- Volume maxi constituable : 12hl/ha pour une récolte.
- Constitution d'une réserve dans la limite de 12hl/ha.

Rosé d'Anjou

- Volume maxi constituable : 8 hl/ha pour une récolte.
- Constitution d'une réserve dans la limite de 15 hl/ha.

Crémant de Loire

- Volume maxi constituable : 6 hl/ha pour une récolte.
- Constitution d'une réserve dans la limite de 20hl/ha.

→ Attention: La déclaration et le suivi des VCI se fait part couleur (Rosé, blanc)

Saumur-Champigny et Saumur Rouge Rappel : Pas de constitution de VCI en 2024

- Volume maxi constituable : 12hl/ha pour une récolte.
- Constitution d'une réserve dans la limite de 24hl/ha.

Saumur fines bulles

- Volume maxi constituable : 9 hl/ha pour une récolte.
- Constitution d'une réserve dans la limite de 18hl/ha.

→ Attention: La déclaration et le suivi des VCI se fait part couleur (Rosé, blanc)

Coteaux du Layon (début expé récolte 2020)

- Volume maxi constituable : 5 hl/ha pour une récolte.
- Constitution d'une réserve dans la limite de 10hl/ha.

Anjou Rouge

- Volume maxi constituable: 5 hl/ha pour une récolte.
- Constitution de réserve dans la limite de 18hl/ha.

Rosé de Loire

- Volume maxi constituable: 12 hl/ha pour une récolte.
- Constitution de réserve dans la limite de 12 hl/ha .



CHAQUE ANNEE, POUR CONNAITRE LE VCI CONSTITUABLE SE REPORTER AUX CONDITIONS DE PRODUCTION DU MILLESIME